

Paris, le 17 mars 2008

11 mars 2008 : l'EPSCP ENTPE... en ordre de marche

Le second conseil d'administration de l'histoire de l'ENTPE s'est réuni le lundi 11 mars 2008.

Le représentant du MEDAD, tutelle de l'Ecole, a informé le conseil d'administration de la nomination officielle, en qualité de directeur de l'EPSCP ENTPE, de Philippe Sardin par arrêté ministériel du 14 février 2008. (JO du 4 mars 2008)

Le conseil d'administration est également informé de l'avis favorable de la commission des titres d'ingénieur (CTI) de proroger l'habilitation de l'ENTPE à délivrer le diplôme d'ingénieur pour l'année 2008-2009 jusqu'à sa période de nouvelle audition des grandes Ecoles lyonnaises, en 2009.

Parmi les points à l'ordre du jour, figuraient le projet stratégique de l'Ecole et la participation de l'ENTPE, en tant que membre fondateur du pôle de recherche de l'enseignement supérieur (PRES) de Lyon nommé « Université de Lyon ».

Les autres points portaient sur des décisions de gestion sur lesquelles le CA était appelé à statuer pour le bon fonctionnement de l'EPSCP.

1- Projet stratégique de l'Ecole

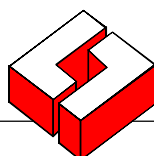
Comme il s'y était engagé, le président du conseil d'administration a rapporté aux administrateurs une synthèse des entretiens qu'il a menés avec les différents collèges du conseil d'administration en vue d'établir son diagnostic préalable au travail sur la construction d'un projet stratégique pour l'ENTPE.

Sans être exhaustif, à partir d'un important travail d'auditions et d'écoute et un discours porteur du projet d'Ecole, il a mis en exergue les éléments suivants :

→ Atouts de l'ENTPE

- un enseignement de qualité reconnu tant en interne qu'en externe et par l'ensemble des employeurs d'ITPE ;
- sa capacité à faire évoluer le contenu de la formation initiale tant dans son contenu que dans sa pédagogie ;
- la reconnaissance de l'ENTPE dans le réseau des grandes écoles et dans le creuset lyonnais de l'enseignement supérieur ;
- la nécessité de son évolution induite non seulement par sa transformation en EPSCP mais aussi les forts changements de son environnement (MEDAD, ouverture à la FPT, réforme de l'enseignement supérieur, champ concurrentiel toujours plus fort tant dans la formation initiale et continue que dans monde de la recherche) ;
- sa localisation à Lyon : important pôle universitaire, de recherche et 2^{ème} implantation du RST du MEDAD.

Le président a ensuite décliné les facteurs d'évolution et proposé que l'Ecole et le comité stratégique, issu du conseil d'administration, travaillent notamment sur les thèmes suivants : la commande ministérielle (formation initiale, formation continue), les partenariats (recherche, notoriété internationale,...), l'interne (équilibre entre professeurs permanents et externes, positions des différents statuts d'élèves, etc., la recherche (positionnement, expression de la commande, etc.).



→ Positionnement/enjeux/évolution

- faire évoluer les enseignements dans le contexte d'élargissement du périmètre des compétences ministérielles et des besoins des employeurs (privé, public, parapublic), en particulier dans le vaste champ du développement durable et du changement climatique
- prendre en compte l'évolution de l'intervention du MEDAD dans le domaine de l'ingénierie ;
- développer des partenariats et le recrutement avec la fonction publique territoriale et les autres ministères (professionnalisation d'ingénieurs territoriaux, recrutement et formation d'IT, etc.) ;
- se positionner dans le PRES et développer des partenariats en particulier dans les formations (mastères, doctorats, etc.) ;
- étendre la reconnaissance individuelle et la notoriété des chercheurs à la reconnaissance de l'ENTPE sur la scène internationale ;
- inscrire sa force dans un domaine de concurrence internationale des grandes écoles ;
- faire évoluer la recherche, en lien avec le RST, en fonction de l'évolution des missions du MEDAD et des besoins exprimés par les commanditaires externes et les partenaires ;
- mettre en place une synergie de groupe entre les élèves civils, étrangers et les élèves fonctionnaires notamment en profitant du rééquilibrage entre les employeurs.

Les débats qui ont suivi cet exposé du président ont été riches et promettent une participation active de chacun des collègues qui composent le CA, pour un travail au bénéfice de l'Ecole que nous appelons de nos vœux.

Démarche pour l'élaboration du projet stratégique :

La démarche s'articule autour de 4 volets :

- Vocation et valeurs de l'Ecole
- Orientations stratégiques
- Contrat d'objectifs avec le MEDAD
- Plans d'action

Le débat sur le premier volet aura lieu lors du conseil d'administration du 10 juin 2008.

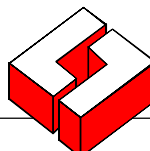
La direction de l'école propose d'organiser le projet stratégique autour de 4 thèmes :

- L'ingénieur de l'aménagement durable (recrutement, formation, métier)
- Les réseaux et les partenaires de l'ENTPE
- La place de l'ENTPE à l'International
- Prise en compte des agents dans le projet stratégique.

Le comité stratégique chargé de préparer les débats du conseil d'administration sur le projet d'Ecole sera piloté par Yves Crozet administrateur.

Equipe projet (au sein de l'ENTPE):

Notre demande insistante depuis plus d'un an d'avoir une équipe projet pour la mise en œuvre de l'EPSCP a été entendue. La direction a obtenu de la tutelle de pouvoir bénéficier de l'affectation d'un cadre A+ pour la constitution de cette équipe.



Remarques du SNITPECT-FO :

Pour le SNITPECT-FO, les représentants au conseil d'administration ont réaffirmé la nécessité d'une ouverture de l'ENTPE à la fonction publique territoriale et aux autres ministères. Le MEDAD doit se positionner dans son projet stratégique, notamment, comme le ministère constructeur qui forme des ingénieurs de l'aménagement et du développement durable dans tous les domaines y compris bâtiment et génie civil. Ce positionnement pourrait permettre (voir les modalités) aussi aux autres ministères de demander la formation pour leur besoin propre d'un contingent d'ingénieurs chaque année.

Pour la fonction publique territoriale, l'ENTPE peut assurer à la fois la formation initiale et la formation continue. Pour le CNFPT, la convention de partenariat doit aboutir rapidement. L'ENTPE pourrait devenir centre de formation de type ENACT pour la région Rhône Alpes.

L'ENTPE doit former des ingénieurs disposant d'un socle de formation initiale de haut niveau technique et scientifique sur l'aménagement, en partenariat avec l'IFORE, en la rendant attrayante pour les employeurs externes au MEDAD.

Le SNITPECT-FO se félicite de la décision de la tutelle de nommer un cadre A+ pour la constitution et le pilotage de l'équipe projet et demande l'identification de l'équipe projet pour le prochain CA du 10 juin 2008.

Pour nous, cette équipe projet doit notamment assurer la préparation du projet stratégique de l'ENTPE, ce qui représente un important travail de diagnostic, d'analyses et de propositions écrites au comité stratégique (lui-même préparant les débats du CA en perspective de ses décisions). Pour cela l'équipe projet devra « s'ouvrir » à des analyses extérieures à l'ENTPE. Des auditions d'autres partenaires de l'écoles (que ceux déjà représentés au sein du CA) devront être menés, par exemple avec les ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, du Logement, avec l'IFORE, avec le commissariat général au développement durable, avec des élus (et le CNFPT), avec les secteur privé, avec les universités lyonnaises et d'autres écoles d'ingénieurs.

Le projet stratégique devra être prêt pour début 2009.

2 - Participation au PRES de Lyon

Le conseil d'administration a voté unanimement pour la participation de l'ENTPE comme membre fondateur du pôle de recherche de l'enseignement supérieur (PRES) de Lyon. L'ENTPE qui n'était pas école doctorale à la constitution du PRES n'avait eu le droit qu'à un siège de membre « associé ».

3 - Autres points à l'ordre du jour

30 - Liquidation de l'ARENTPE

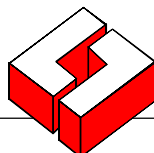
Malgré les efforts engagés par les élèves de seconde année en charge de l'ARENTPE, les difficultés rencontrées par cette dernière sont trop fortes (notamment l'augmentation du coût des denrées et une certaine baisse de fréquentation). L'assemblée générale de l'ARENTPE a missionné le directeur de l'Ecole pour liquider l'association et transférer son activité au profit du CROUS de Lyon. La quasi totalité du personnel serait repris par le nouvel opérateur.

31 - Indemnités de stage

LE SNITPECT-FO est intervenu, en appui aux représentants des élèves, sur le projet de délibération fixant le niveau d'indemnisation des élèves fonctionnaires pour les stages.

La délibération proposée a été amendée sur les points suivants :

- le système dérogatoire ne concerne que l'année 2008 ;



- à partir de 2009, l'arrêté du 3 juillet 2006 sera appliqué, les augmentations de dépenses en résultant devront donc être intégrées par la tutelle ;
- attribution d'une indemnisation comprenant une base forfaitaire pour les stages à l'étranger sans justification de remboursement (difficultés d'obtention des justificatifs) et complément éventuel en fin de stage si le stagiaire produit l'effectivité des dépenses ;
- suppression de la règle des 30 km pour l'initialisation de l'indemnité forfaitaire pour les stages en région lyonnaise. Le début d'indemnisation se situe hors du périmètre du Grand Lyon (Sytral).

A noter que :

- l'élève ingénieur fonctionnaire bénéficie de conditions de remboursement légèrement inférieures à celles perçues par un fonctionnaire en activité.
- L'élève ingénieur civil qui ne dispose pas de cette indemnisation, peut être rémunéré par son organisme d'accueil ce qui n'est pas le cas du fonctionnaire.

32 - section disciplinaire du CA

Conformément au code de l'Education, en particulier pour les EPSCP, le conseil d'administration doit constituer sa formation disciplinaire.

La décision est de constituer une formation de 4 membres du CA :

- un enseignant chercheur HDR
- un enseignant chercheur docteur ou doctorant
- deux étudiants (hors doctorants). avec un suppléant.

Pour les élèves-ingénieurs fonctionnaires le lien hiérarchique avec le directeur de l'école existe: en cas de sanction administrative à prendre à l'encontre de l'un d'eux, le directeur pourra suivre la décision de sanction « scolaire » de la section disciplinaire.

4 : Calendrier 2008

Les prochains conseils d'administration de l'année 2008 auront lieu les :

10 juin, 7 octobre, 4 décembre

Renaud Balaguer et Gilles Paquier

